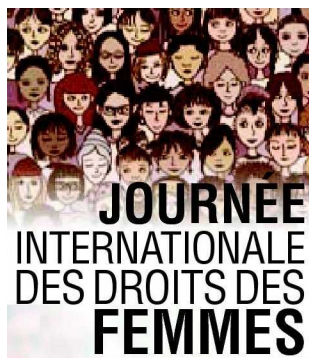


Explosion des appels pour violence conjugale



Offrant gratuité et anonymat, la ligne « Écoute violences conjugales » a connu une hausse d'appels spectaculaire, en 2017. Alda Greoli compte bien continuer à leur donner de l'ampleur.

Les violences faites aux femmes restent une triste réalité, chez nous comme ailleurs. Celles subies entre conjoints — qu'elles soient physiques et/ou psychologiques — en font malheureusement partie. Et les services destinés à aider tous ceux qui en sont victimes s'avèrent plus précieux que jamais.

L'an passé, les appels vers la ligne « Écoute violences conjugales », le 0800/30.030, ont d'ailleurs véritablement explosé, en Communauté française. Selon des chiffres tout chauds dont Sudpresse a pu prendre connaissance, on est passé de 2.693 appels en 2016 à 4.862 en 2017, soit une hausse de 80,5 %

en l'espace de douze mois à peine ! 82 % venaient de Wallonie, contre donc 18 % émis depuis la région bruxelloise. Et sur les 4.862 appelants, 1.609 le faisaient pour la première fois, ce qui montre que ce service est de plus en plus clairement identifié comme une porte d'entrée vers une solution.

1.819 ENFANTS

Troublant : lors de ces appels, 1.819 enfants ont été identifiés comme victimes des violences conjugales ainsi dénoncées. Car on les considère désormais comme des victimes à part entière,

**De plus en plus,
les langues se
délient et
les victimes
cherchent
de l'aide**

en cas de violences conjugales dans le couple.

Plus globalement et sans grande surprise, 92 % des personnes qui ont demandé de l'aide en 2017 étaient des femmes, contre tout de même 8 % d'hommes. Au niveau des auteurs, c'est à peine moins déséquilibré, avec 73,5 % d'hommes montrés du doigt, contre 26,5 % de femmes, soit une proportion 1/4 — 3/4.

Comment la ministre de l'Action sociale, Alda Greoli (cdH), décode-

t-elle ces données ? « Je me réjouis d'abord du succès croissant de cette ligne, qui est le fruit d'une bonne collaboration avec Céline Fremault et Cécile Jodoigne, mes deux collègues des entités de Bruxelles et de la Cocof », nous indique-t-elle. « Je dis que je m'en réjouis parce qu'il me semble que les appels que nous recevons sur cette ligne correspondent de plus en plus, hélas, à la réalité de ce phénomène. »

Car c'est bien dans cette perspective qu'il convient, selon la ministre de décodifier l'explosion des appels reçus : le fait que les langues se délient. Et que de plus en plus de victimes se décident à ne plus se laisser faire, et entament une démarche de recherche d'aide.

ACCESSIBILITÉ

La ligne a bénéficié de deux grands effets objectifs, l'an passé. Le premier est qu'elle a été rendue accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, en mars dernier, grâce à une collaboration avec les 400 bénévoles du service Télé-Accueil qui prennent le relais la nuit et le week-end. La deuxième est une campagne de promotion, « Le journal de Marie », qui a visiblement eu un impact de notoriété auprès du public.

« Cet effort de promotion de ce service, je compte le poursuivre et l'amplifier en cette année 2018 », assure Alda Greoli. « L'écoute et l'orientation dont peuvent bénéficier les victimes qui nous appellent, c'est quelque chose de fondamental. » ●

CHRISTIAN CARPENTIER

Grossesse : « Ne plus pénaliser les femmes écartées »

Un autre combat en faveur des droits des femmes ressurgit : celui de celles qui sont écartées de leur travail en raison de leur grossesse. « Une femme a droit à 15 semaines de congé en cas d'accouchement, ce qui monte à 19 en cas

de grossesse multiple », rappelle la députée cdH Catherine Fonck. « Neuf sont obligatoires après la naissance, une avant et il en reste donc cinq qui sont flottantes et que la majorité des femmes prennent après l'accouchement. »

« Mais certaines tombent malades, ont une grossesse difficile ou sont écartées d'office de leur travail. C'est par exemple le cas parce qu'elles sont infirmières en pédiatrie ou parce qu'elles sont accueillantes d'enfants. Et elles, elles

perdent ces 5 semaines flottantes. Il ne leur en reste que 10. »

PRESSION SUR DE BLOCK

Le Conseil des femmes flamandes se mobilise en ce moment pour que la mi-

nistre de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), réexamine le dossier et assouplisse la réglementation.

« Je les soutiens totalement, cela rejoint une proposition de loi que j'avais déposée en 2016 avec Benoît Lutgen », résume la chef de groupe cdH à la

Chambre. « Il faut absolument que la ministre De Block ac-

cepte de revoir la loi, et d'immuniser les jours de maladie ou d'incapacité de travail qui sont pris avant la naissance dans ce genre de contexte », plaide-t-elle.

« On n'est pas, alors, dans un repos de grossesse classique. Ce sont des mesures d'écartement obligatoires du travail et il n'est pas juste que les

femmes qui les subissent perdent alors le bénéfice de ces 5 semaines ! Cela revient à les pénaliser injustement, alors qu'elles n'ont pas choisi de s'absenter durant cette période. »

« Priver certaines d'entre elles de cette période de repos, ce n'est d'ailleurs pas bon. Ni pour elles ni pour leur bébé.

C'est tout de même fou qu'au XXI^e siècle on impute aux femmes des congés qui ne sont pas de leur fait ! » ●

CH. C.

Réforme

La lutte s'élargit

Les violences conjugales ne sont pas le seul terrain d'action d'Alda Gréoli. Avec l'accord du gouvernement wallon, elle a également obtenu un élargissement de la notion même de violence. « La notion de harcèlement est ainsi désormais inscrite dans le décret, aux côtés des mutilations ou des mariages forcés », indique ainsi son cabinet. « On a aussi étendu à toute la Wallonie la prise en charge des auteurs de violences, ce qui nous a semblé complémentaire à la prise en charge des victimes. En parallèle, les violences sexistes seront mieux prises en charge dans les provinces de

Namur et de Luxembourg, peu couvertes jusqu'à présent. »

Le sujet, lui, reste préoccupant. Selon les dernières statistiques disponibles, en Wallonie, près de 28.000 femmes déclarent chaque année avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles. Et 18 viols seraient commis chaque jour.

En 2016, une étude menée par Maxime Prévot avait indiqué que plus de 9 Wallonnes sur 10 avaient déjà été confrontées à des comportements sexistes. Les transports publics (96 % des cas), l'espace public (95 %) mais aussi le lieu de travail (92 %) demeurent le principal « terrain de jeu » de ceux qui se sentent autorisés à agir de la sorte par des commentaires, sifflements et autres gestes déplacés. ●

CH. C.

Au bout du fil**« On a aussi des auteurs qui nous appellent »**

En pratique, la ligne Écoute violences conjugales fonctionne en deux temps. « De 9h à 19h, les écoutants sont des psychologues professionnels qui ont une solide expérience en la matière », explique son responsable, Jean-Louis Simoens. « Le reste du temps, ce sont les bénévoles du 107, le Télé-Accueil, qui prennent le relais, ce dont nous avertissons toujours les appelants. »

« Dans cette tranche horaire, on offre la même écoute qu'en journée. Le but est déjà de soulager la détresse et d'aider à faire face à la crise du moment. Mais on

peut ensuite également conseiller à la personne de rappeler le lendemain si on estime qu'une discussion avec un de nos psychologues serait, elle aussi, utile. »

TRIPLE MISSION

« Notre mission est triple. D'abord, écouter la personne. La gratuité de l'appel mais aussi son anonymat le favorisent. Et les appelants ont grand besoin de nous dire ce qu'ils vivent. Deuxième rôle : les informer sur ce qu'est la violence, les aider à déterminer si elles en subissent ou pas. Et puis trois, les orienter vers les services

les plus compétents et les plus proches de chez eux. On délivre alors de l'information juridique mais aussi clinique. »

Ces appelants sont très majoritairement des victimes, mais pas toujours. « En 2017, on a eu 39 appels émanant d'hommes et 5 de femmes qui se disaient auteurs de faits de violence conjugale, qui avaient besoin d'en parler. Ils et elles étaient conscients de leur problème et demandaient à être aidés, ce que nous faisons bien entendu également », poursuit M. Simoens. ●

CH. C.

Le plan du ministre Denis Ducarme pour qu'il y ait plus de femmes indépendantes**« Sensibiliser plus tôt les jeunes filles à être cheffes d'entreprise »**

Faciliter la vie des femmes indépendantes, c'est l'une des priorités du ministre des Classes moyennes, des PME et des Indépendant(e)s, Denis Ducarme (MR) qui regrette que trop peu de femmes choisissent cette voie.

Fin 2017, il y avait 1.086.805 indépendants en Belgique, dont 379.283 femmes (35%). C'est ce qui ressort des chiffres de l'Inasti (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants). Leur nombre a augmenté ces dernières années mais de fa-

çon insuffisante.

Partant du principe que personne

**En Belgique, 35 %
des indépendants
sont des femmes**

ne peut mieux promouvoir l'entrepreneuriat au féminin que les indépendantes elles-mêmes, un appel à projets vient de livrer quatre lauréats (qui recevront une

subvention de 70.000 € sur 3 ans), quatre ASBL prêtes à « marrainer » de futures candidates... qui s'ignorent parfois. « Femmes « fer de lance » de l'entrepreneuriat » proposera des formations pour futurs entrepreneurs. WonderFull Women réalisera un programme de mentoring (mentor), un autre de coaching, des capsules télé, etc. Et puis, il y a aussi, en Wallonie, 100.000 Entrepreneurs Belgique qui lance la première semaine de sensibilisation en invitant les femmes porteuses de projets et

créatrices d'entreprises à se mobiliser dans les écoles de l'enseignement secondaire et supérieur.

« J'insiste sur cette dimension : il faut sensibiliser les jeunes femmes dès l'adolescence », martèle le ministre. « Que ces jeunes filles voient une carrière d'indépendante comme une possibilité réelle d'avenir et puissent déjà se dire : « Je veux être une cheffe d'entreprise ». Il y a là un changement de mentalité auquel la Communauté française devrait s'atteler. »

MIGRANTS

Le ministre a l'intention de lancer un appel à projets similaire sur l'entrepreneuriat ethnique. « Il pourrait inclure un volet spécifique dédié à l'entrepreneuriat féminin », dit-il. « Au Royaume-Uni, près d'une société sur 7 est créée par un migrant. Et on relève un pourcentage élevé de femmes. »

Denis Ducarme est bien décidé à poursuivre les efforts initiés par son prédécesseur, Willy Borsus. « En janvier 2017, le congé de maternité a été porté de 8 à 12 se-

maines. Il offre une indemnité hebdomadaire de 475 € ainsi que la dispense d'une cotisation trimestrielle. En septembre, j'ai automatisé l'octroi de 105 titres-services pour le compléter. »

Parmi les freins, il y a, bien sûr la difficulté d'articuler vie professionnelle et vie privée. Les femmes travaillent plus souvent dans des secteurs où les perspectives de croissance sont moins fortes et il y a sans doute aussi des craintes liées au financement du projet.

« C'est pour cela qu'il faut rassurer et accompagner les femmes qui se lancent », dit-il.

STATUT D'AIDE DE FAMILLE

Le ministre a un autre projet, même s'il n'est qu'au début de sa réflexion : « Je réfléchis à un statut d'aide de famille (pour les gardes d'enfants, nounous...) qui permettrait aux femmes qui travaillent, donc aussi aux femmes indépendantes, de s'appuyer sur un vrai service à leur disposition. » ●

DIDIER SWYSEN

Au cabinet Ducarme, les femmes jouent les premiers rôles

Sincères, bosseuses et solidaires

« Je reconnais aux femmes une grosse capacité de travail et de la rigueur. Avec elles, on y gagne en franchise et en sincérité ! » L'aveu de Denis Ducarme fera plaisir aux cinq femmes qui l'entourent. C'est plutôt rare : cinq des postes les plus importants du cabinet sont occupés par des

femmes. Il y a là Christine Lhoste (chef de cabinet), Anne Feron (secrétaire de cabinet et responsable de la cellule de politique générale), Géraldine Demaret (directrice budgétaire), Helena Bex (chef de cabinet adjoint et responsable de la cellule intégration sociale) et Christine Romeyns

(qui dirige la communication). Qu'ont les femmes de plus que les hommes ? « Elles sont très solidaires, ont un vrai esprit d'équipe et comprennent mieux les impératifs des autres collaborateurs », répond M^{me} Lhoste, approuvée par toute l'équipe. ●

D.SW.

Le SNI tire la sonnette d'alarme

Indépendantes actives après leur pension : +7,6 %

L'année passée, le nombre d'indépendantes qui étaient toujours actives après l'âge de la pension a augmenté davantage que le nombre d'hommes qui vivaient la même situation.

« Par ailleurs, on constate que les femmes indépendantes prennent leur pension plus tard que leurs homologues masculins », fait re-

marquer Christine Mattheeuws, présidente du Syndicat neutre pour indépendants (SNI). « Ceci est dû aux secteurs dans lesquels les indépendantes travaillent et au fait qu'elles gagnent moitié moins que les indépendants masculins, mais aussi parce qu'avant, les femmes mettaient leur carrière entre pa-

renthèses pendant quelques années pour pouvoir s'occuper de leur famille. Une pension plus élevée est nécessaire pour tous les indépendants, mais surtout pour les entrepreneurs féminins. Une convergence de tous les statuts de pension s'impose. »

Le nombre de femmes indépendantes toujours actives après

leur pension a augmenté de 7,6 % l'an dernier (de 24.264 en 2016 à 26.112 en 2017). Pour les hommes, la hausse n'est que de 6,4 %.

Le SNI prévoit que le nombre de femmes indépendantes toujours actives après l'âge de la pension augmentera encore plus vite dans les années à venir. ●

Exclusif

Votre prochain médecin sera une femme !

Un indépendant sur trois est une femme, rappelle Acerta, la caisse d'assurances sociales qui révèle son étude consacrée à la féminisation de certains métiers chez les indépendants. Pour affirmer cela, elle se base sur ses données basées sur la période 2017. D'une part, elle a analysé l'activité de 280.000 travailleurs indépendants. D'autre part, Acerta a épluché les données de 15.800 starters en 2017. « Dans certaines professions, les femmes gagnent du terrain ou sont déjà majoritaires », explique Fabienne Evrard, directrice du département Starters & Indépendants chez Acerta. Elle constate que les femmes se lancent généralement dans le secteur (para)médical ou dans l'Horeca. « Elles optent souvent pour une activité complémentaire plutôt que pour une activité principale ». Peut-être pour ne pas prendre trop de risques en se lançant dans un nouveau métier ?

L'année dernière, plus de la moitié de ces femmes ont en effet entamé une activité complémentaire. En termes de chiffres, cela donne 53,48 % pour une activité complémentaire et donc près de 46 % en activité principale. « Par ailleurs, les femmes représentaient 47,22 % de tous les starters à titre complémentaire et 35,8 % des starters à titre principal ».

L'analyse d'Acerta consacrée à ces starters en 2017, c'est-à-dire aux personnes qui se lancent sur le marché de l'emploi indépendant, montre que certaines professions sont en train de se féminiser. Elle a ainsi constaté que deux tiers des nouveaux médecins généralistes sont des femmes. « L'année dernière, davantage de femmes que d'hommes se sont aussi installées dans d'autres professions (paramédicales) ». Cela a été remarqué chez les dentistes, les pharmaciennes, les vétérinaires, les psychologues ou encore les kinésithérapeutes. « Et les termes

logopède et esthéticienne se déclinent maintenant essentiellement au féminin. En 2017, ces deux groupes étaient exclusivement composés de femmes », poursuit Fabienne Evrard.

De fait, la profession de logopède est exercée par 98 % de femmes ! Rappelons que la reine Mathilde était logopède avant d'épouser Philippe. 87 % des esthéticiens sont des femmes. Il y a 82 % de femmes chez les infirmiers et 68 % de femmes chez les médecins généralistes. Dans les pharmacies, deux tiers des employés qui ont le titre de pharmacien sont du sexe soi-disant faible !

LE FLOP DES AVOCATES

Une tendance qui se ressent également dans l'Horeca. « Dans ce secteur, 55,95 % des starters sont des femmes. Les femmes entrepreneurs contribuent donc à vous maintenir en bonne santé, mais aussi à vous rendre la vie plus agréable, plus

sociale et plus savoureuse », résume la directrice Starters & Indépendants.

L'étude nous permet aussi de voir quels sont les métiers indépendants les plus prisés par les femmes qui commencent, année après année. En 2017, le top 3 était : 1. Consultantes, 2. Exploitants dans l'Horeca, 3. Médecins généralistes. « Non seulement, plus de femmes que d'hommes choisissent le métier de médecin généraliste mais cette profession devient de plus en plus populaire chez les femmes starter au fil des ans. Ce qui est logique, car de plus en plus de femmes entament une formation médicale ».

Les professions de logopède et d'exploitant Horeca, dans lesquelles se lancent toujours plus de femmes que d'hommes, deviennent progressivement moins populaires parmi les femmes. La profession d'avocat sort du top 5 des professions les plus populaires. ●

PIERRE NIZET

